



RAPPORT D'ACTIVITE SYNTHETIQUE

2004

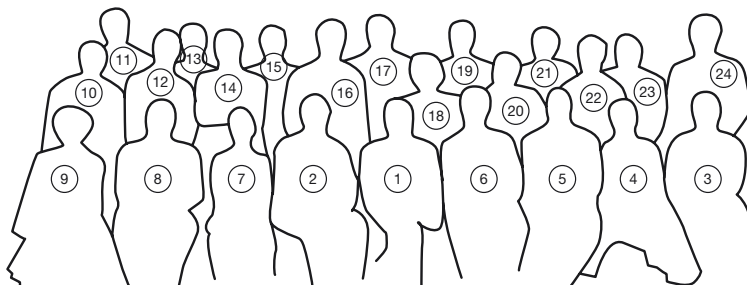
CAISSE DE RETRAITE
DU PERSONNEL NAVIGANT PROFESSIONNEL
DE L'AERONAUTIQUE CIVILE



Photo réalisée après le conseil d'administration extraordinaire du 5 juillet 2005, avec les administrateurs présents.

- | | |
|------------------------------|---|
| 1 - Pasquin ORDIONI | - Président de la CRPN et Directeur honoraire AIR FRANCE |
| 2 - Jacques HOYER | - Vice-Président, Ex-CdB AIR FRANCE |
| 3 - Max PFALZGRAF | - Commissaire du Gouvernement |
| 4 - Edith HUBERT-BRIERRE | - Ex-PNC AIR FRANCE |
| 5 - Jean Michel MOUTET | - CdB AIR FRANCE (membre du Bureau) |
| 6 - Franck MIKULA | - PNC AIR FRANCE (membre du Bureau) |
| 7 - Pascale BARRAQUE | - PNC AIR FRANCE |
| 8 - Henri PERRIER | - Représentant le GIFAS (membre du Bureau) |
| 9 - Solveig FABRE-HELWIG | - Responsable des études économiques à la direction des ressources humaines PN AIR FRANCE |
| 10 - Denis APVRILLE | - Chef du SEFA à la DGAC |
| 11 - Olivier PREVOST | - Responsable des opérations financières AIR FRANCE |
| 12 - Jérôme CAZADE | - Représentant de la FNAM |
| 13 - Frédéric NOURISSON | - Ingénieur navigant d'essais EUROCOPTER |
| 14 - Michel MORVAN | - CdB SECURITE CIVILE |
| 15 - Etienne LICHTENBERGER | - CdB AIR FRANCE |
| 16 - Yves YGOUF | - Ex-OMN AIR FRANCE |
| 17 - André MARTIN | - Ex CdB TAT et AIR LITTORAL |
| 18 - Michèle PAIRAULT-MEYZER | - Directeur du service relations du travail AIR FRANCE |
| 19 - Jean François HUZEN | - Pilote AIR FRANCE |
| 20 - Jean TANTOT | - Ex- PNC UTA |
| 21 - Jacques PICHOT | - Secrétaire général AIR FRANCE |
| 22 - Denis GARIEL | - Responsable réglementation des vols CEV |
| 23 - Jean-Pierre LE GOFF | - Délégué général de la FNAM et de la CSTA |
| 24 - Jean-Michel FAUDEMÉR | - PNC AIR FRANCE |

Jean-Baptiste VALLE,
Délégué général du SCARA
(membre du Bureau),
n'a pas pu être présent
au moment de la photo.





SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	4-5	STATISTIQUES	16-21
CHIFFRES CLES DE LA CRPN	6-7	→ Cotisants	16
ORGANIGRAMME	8	→ Retraités	17
DECRET 2005-609	9	→ Pyramide des âges	20
RAPPORT DE GESTION	10-14	→ Rapport cotisants / retraités	21
→ Régime	10	→ Prévoyance	21
→ Répartition des réserves	12	→ Employeurs	22
→ Réserves mobilières	12	EN BREF	23-24
→ Réserves immobilières	13	→ Employeurs	23
→ Ressources humaines	14	→ Affiliés actifs	23
→ Systèmes d'information	14	→ Affiliés retraités	23
ETATS FINANCIERS SYNTHETIQUES	15	→ Affiliés actifs et retraités	24
		LOC INTER IMMOBILIER	25-27

PENSIONNES SUPPRESSION DES FICHES DE RENSEIGNEMENTS

Dans sa séance du 10 mars 2005, le conseil d'administration a décidé d'annuler sa décision 95-39-15 qui prévoyait l'envoi, chaque année, à chacun des pensionnés de la CRPN, d'une fiche de renseignements valant certificat de vie.

A partir de janvier 2006, vous ne recevrez donc plus cet imprimé à compléter.

De nouveaux contrôles seront mis en place, plus rigoureux et moins contraignants pour les pensionnés.

AFFILIES SITE INTERNET

Nous vous avons informés, dans la lettre d'information Horizon 2005, d'un renouvellement du design et du mode de navigation de notre site Internet www.crpn.fr. Vous êtes nombreux à vous y être connectés depuis décembre 2004 et à nous avoir demandé votre code d'accès aux informations personnelles.

Ce code vous permet d'ores et déjà de consulter votre **carrière** dans le régime CRPN. Dans un avenir proche, il vous permettra d'accéder à **un outil de simulation** de pension qui répondra, nous l'espérons, à un besoin que beaucoup d'entre vous nous ont exprimé.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION AU 5 JUILLET 2005

Pasquin ORDIONI, Président

Jacques HOYER, Vice-Président

Max PFALZGRAF, Commissaire du Gouvernement

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES EMPLOYEURS

TITULAIRES

Denis APVRILE

Chef du service d'exploitation
de la formation aéronautique
à la DGAC (ministère des transports)

André CHATELLIER

Sous-Directeur honoraire
Sté AIR FRANCE

Denis GARIEL

Responsable réglementation des vols
C E V (ministère de la défense)

Jean-Pierre LE GOFF

Délégué général
FNAM et de la CSTA

Alain MALKA

Directeur des ressources humaines
Sté AIR FRANCE

Pasquin ORDIONI

Directeur honoraire
Sté AIR FRANCE

Michèle PAIRAULT-MEYZER

Directeur du service relations du travail
Sté AIR FRANCE

Henri PERRIER

Représentant
du GIFAS

Jacques PICHOT

Secrétaire général
Sté AIR FRANCE

Olivier PREVOST

Responsable des opérations financières
à la direction des affaires internationales
Sté AIR FRANCE

Jean-Baptiste VALLE

Délégué général
SCARA

Valérie VIDEAU

Chef de secteur PNT
Cie AIGLE AZUR

SUPPLEANTS

Michel SAILLARD

Chef du département administratif du service
d'exploitation de formation aéronautique
à la DGAC (ministère des transports)

Solveig FABRE-HELWIG

Responsable des Etudes Economiques à la Direction des
Ressources Humaines PN - Sté AIR FRANCE

Gérard LECONTE

Responsable des ressources humaines
C E V (ministère de la défense)

Jérôme CROIZAT-VIALLET

Directeur des ressources humaines
Sté BRIT AIR

Jérôme CAZADE

Représentant
de la FNAM

Michel CARUEL

Directeur du contrôle interne
Sté AIR FRANCE

Daniel NATHAN

Délégué général du personnel navigant commercial
Sté AIR FRANCE

Claude BRESSON

Directeur des affaires sociales et de la formation
du GIFAS

Pierre Marie GAUTRON

Directeur du PNT
Sté AIR FRANCE

André ROGER

Chargé de mission
Sté AIR FRANCE

Dominique ACHIN

Directeur des ressources humaines
Cie CORSAIR

Philippe DANDRIEUX

Secrétaire général
Cie CCM AIRLINES



CONSEIL D'ADMINISTRATION

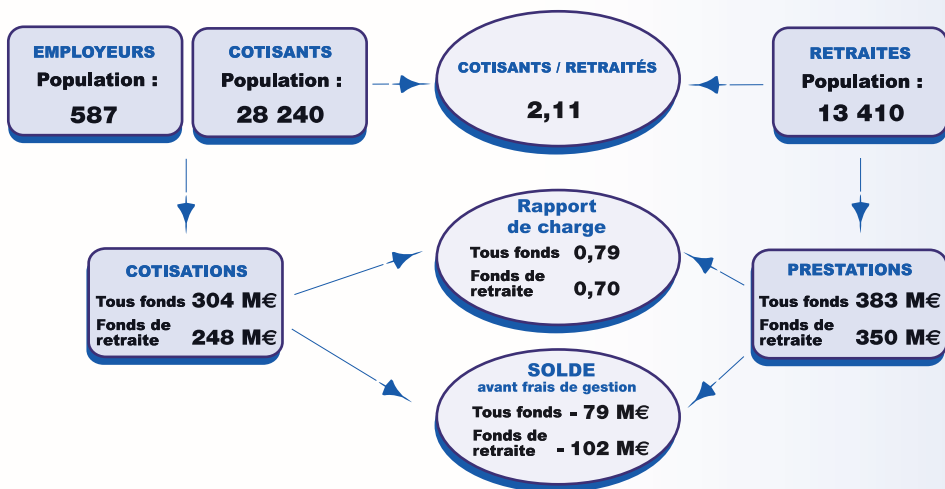
COMPOSITION AU 5 JUILLET 2005

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES AFFILIES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
au titre des Essais et Réceptions	
Frédéric NOURISSON Ingénieur navigant d'essais - EUROCOPTER	Jean-Claude CAMUS Expérimentateur navigant d'essais - CEV
au titre des Personnels Navigants Techniques du transport aérien	
Jean François HUZEN Pilote - sté AIR FRANCE	Michel JANOT Pilote - sté AIR FRANCE
Etienne LICHTENBERGER Commandant de bord - sté AIR FRANCE	Christophe BAULARD Commandant de bord sté REGIONAL CIE AERIEENNE EUROPEENNE
Jean Michel MOUTET Commandant de bord - sté AIR FRANCE	Philippe VIVIER Commandant de bord - sté AIR FRANCE
au titre des Autres Navigants Techniques du transport aérien	
Rémy VAUDOIS Mécanicien navigant - sté AIR FRANCE	Gérard LECORDIER Mécanicien navigant - sté AIR FRANCE
au titre des Personnels Navigants Commerciaux du transport aérien	
Pascale BARRAQUE PNC - sté AIR FRANCE	Hubert DESCAMPS PNC - sté AIR FRANCE
Jean-Michel FAUDEMER PNC - sté AIR FRANCE	Odile CONTANT PNC - sté AIR FRANCE
Franck MIKULA PNC - sté AIR FRANCE	Michèle LEVY-HAZERA PNC - sté AIR FRANCE
au titre du Travail Aérien	
Michel MORVAN Commandant de bord - SECURITE CIVILE	Michel SENESCAT Pilote Inspecteur - DGAC
au titre des Retraités	
Jacques HOYER ex-Commandant de bord - sté AIR FRANCE	Jean-Jack DESPUJOLS ex-PNC - sté AIR FRANCE
Edith HUBERT BRIERRE ex-PNC - sté AIR FRANCE	Yves YGOUF ex-OMN - sté AIR FRANCE
André MARTIN ex-Commandant de bord cie TAT et cie AIR LITTORAL	Jean TANTOT ex-PNC - cie UTA



Le régime CRPN en 2004



Patrimoine immobilier
20%



Réserves

Tous fonds 2 814 M€
Fonds de retraite 2 500 M€

Frais de gestion
totaux

1,71 %
des prestations

Bourse



Valeurs mobilières 80%



Éléments CRPN pour 2005

Paramètres

Taux de cotisations

Fonds de retraite 17,37%

Fonds spécial et assurance 4%

Plafond de salaire soumis à cotisations CRPN

P CRPN = 241 536 €/ an

Nombre d'années de prestations en réserve au fonds de retraite

N 2003 7,25

N 2004 7,25

Indice de variation des salaires corrigé

IVSC 2005 28,5663

Indice de variation des pensions

IVP 2005-1 33,2832 IVP 2005-2 33,6794

Plafond mensuel Sécurité sociale

2 516 €

Prestations

Pension directe maximum

liquidée en 2005 pour une carrière continue de 25 ans
au plafond du 1/1/1981 au 31/12/2005

67 180 €/ an

Majoration base maximum

liquidée en 2005

6 038 €/ an

Bonification maximum

liquidée en 2005

906 €/ an

Assurance décès maximum

362 304 €



ORGANIGRAMME

SERVICES DE LA CRPN AU 5 JUILLET 2005

DIRECTEUR



Etienne STOFER

PRESIDENT



Pasquin ORDIONI

VICE-PRESIDENT



Jacques HOYER

ADJOINT A LA DIRECTION

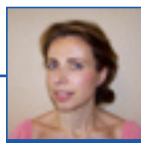


Maryse RAYNAL

SECRETARIAT DE DIRECTION

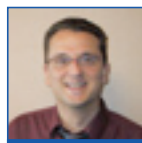


Elisa SALA



Anne SAUREL

CONTROLE INTERNE



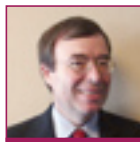
Guy BRAMI

FINANCIER

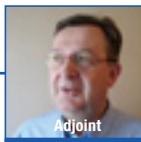


Marie-Agnès
LUCAS de PESLOUAN

IMMOBILIER



Bruno PAGES

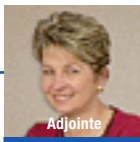


Bernard ALBOUY

RÉGIME AFFILIÉS



Sylvie
BESSON



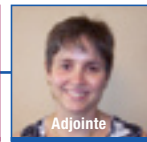
Sylvie
CAMBUS



Muriel
REBAUDO-TRAVERS



Roselyne
GIRARD-KROMAS



Valérie
LE SCOUR

RÉGIME EMPLOYEURS ACTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL



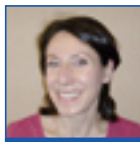
Christine GENLOT

COMPTABILITE



Pierre SCHURDEVIN

CONTENTIEUX



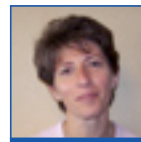
Marie FERREIRA

INFORMATIQUE



Christophe OLLIVIER

PERSONNEL



Valérie OUCIF

SERVICES GENERAUX

Bernard ALBOUY



DECRET 2005-609

Le conseil d'administration de la CRPN du 4 décembre 2002 avait mandaté une commission pour évaluer l'impact de la réforme de 1995 et étudier l'évolution de certains paramètres du régime.

Dans sa séance extraordinaire du 10 juin 2004, au terme d'une première étape de travaux de cette commission, le conseil d'administration a adopté un ensemble de propositions de modification du code de l'aviation civile.

Ces propositions ont été validées par les autorités de Tutelle et le décret 2005-609 du 27 mai 2005 a été publié au Journal officiel le 29 mai 2005.

Ce décret porte essentiellement sur les points suivants :

- ◆ **Le plafond annuel des salaires soumis à cotisations** est relevé à 8 plafonds Sécurité sociale (PSS), passant ainsi de 163 593 € à 241 536 € en 2005.
- ◆ **La modification du calcul de la pension** : le plafond de la 1ère tranche est relevé progressivement à 2,6 PSS en 2005, 2,9 PSS en 2006, 3,2 PSS en 2007 pour atteindre 3,5 PSS en 2008, et le plafond de la 2ème tranche est relevé à 8 PSS. Il est rappelé qu'en dessous du seuil de la 1ère tranche, le taux de pension est de 1,85 % du salaire moyen de carrière par annuité et qu'au delà de ce seuil, il passe à 1,40 % par annuité.
- ◆ **L'abandon programmé de l'indice de variation des salaires corrigé (IVSC) servant au calcul des pensions à liquider**. En effet, depuis 1995, cet indice perdait régulièrement du pouvoir d'achat et s'écartait de manière significative de l'indice servant à revaloriser les pensions déjà liquidées (IVP). L'IVSC qui servira à liquider les pensions de 2006 sera encore calculé en fonction des salaires de l'année 2004. A compter du 1er janvier 2007, les pensions à liquider évolueront dans des conditions se rapprochant de celles des pensions déjà liquidées, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation.
- ◆ **La modification du calcul de la majoration et de la bonification pour avoir eu ou élevé trois enfants** : ces prestations évolueront désormais en fonction du plafond de la Sécurité sociale. Pour les pensions liquidées à partir du 1er janvier 2005, le montant de la majoration versée sera différent selon que le pensionné relève d'un régime légal d'assurance maladie, de la couverture maladie universelle (CMU), ou d'aucun de ces deux régimes.
- ◆ **La formule de calcul du taux d'appel des cotisations du fonds retraite** est modifiée de manière à le rendre plus réactif lorsque le nombre d'années de prestations en réserve (facteur N) baisse. Le taux d'appel, exprimé en pourcentage, passe ainsi de $118 - 3N$ à $125 - 4N$, le conseil conservant la possibilité de le faire varier de + ou - 1,5.
- ◆ **L'élargissement des périodes validables gratuitement au congé de paternité et au congé parental pris sous forme de temps alterné**.

Le conseil d'administration, avec l'aide de sa commission de réforme, poursuit ses travaux afin d'aboutir à un projet global de modifications du régime, avec pour objectif d'en assurer la pérennité.



FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DE L'ANNEE 2004

LE REGIME

Plusieurs défaillances de compagnies de transport aérien auront à nouveau marqué l'année 2004 : Air Littoral, Air Atlantique, Air Bourbon ... Leur impact à court terme sur les comptes de la Caisse n'est pas négligeable sans être dramatique, mais l'incidence sur les droits des navigants affectés est, hélas, plus significative.

Le taux de progression des cotisations augmente à nouveau, 5,6 % en 2004 contre 1,7 % en 2003. Les compagnies du transport aérien représentent 89,4 % des cotisations totales, les essais et réceptions 3,8 %, le travail aérien 4,1 %, les rachats de droits par les navigants et les versements de l'UNEDIC constituant le solde.

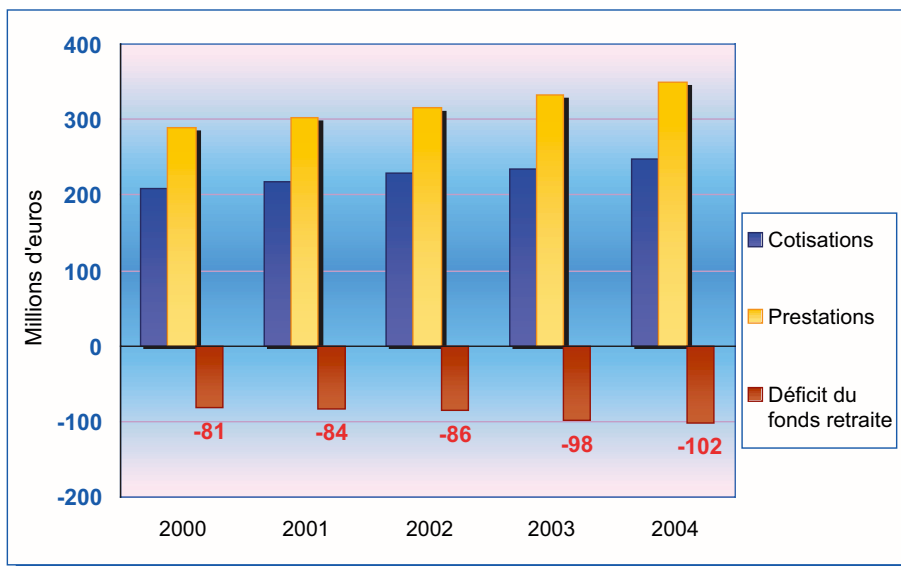
Les prestations poursuivent leur progression à hauteur de 5,2% sous l'impact de la revalorisation des pensions (+ 2,1% en niveau moyen annuel) et de l'augmentation du nombre de pensionnés (+ 4,5%).

Au niveau du fonds retraite, les défaillances de compagnies de transport aérien ont continué de peser sur les comptes de l'exercice 2004, mais de manière moindre puisque les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances douteuses se sont élevées à 1,6 M€ en 2004 contre 6,9 M€ en 2003.

Le déficit des cotisations sur les prestations du fonds retraite augmente de 4 M€, pour s'établir à 102 M€.

Tous fonds confondus, le résultat global du régime accuse en 2004 un déficit de plus de 81 M€, en augmentation de 3,2 % par rapport à 2003.

Evolution du fonds retraite sur 5 ans





RAPPORT DE GESTION

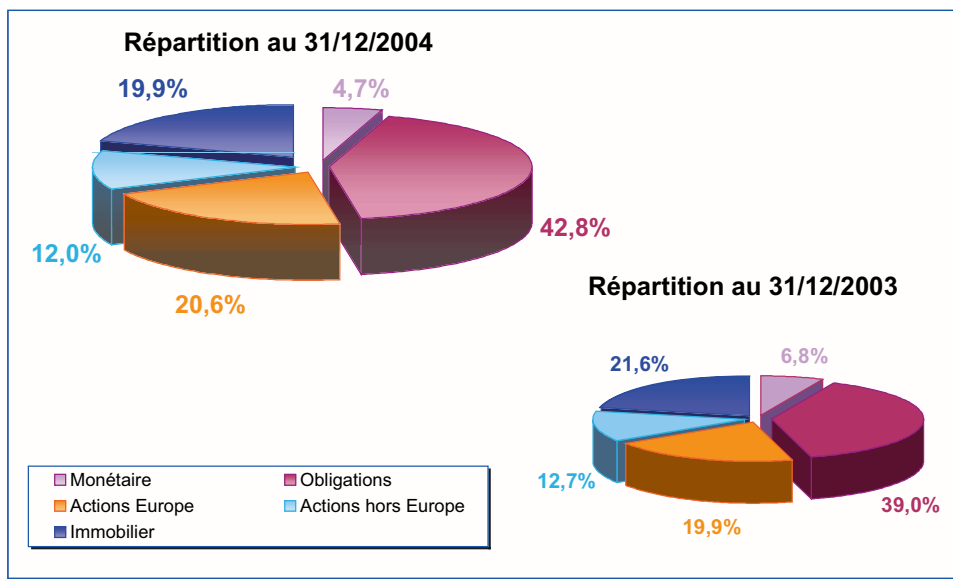
Compte de résultat (tous fonds)

En milliers d'euros	2004	2003	Variations	
			en valeur	en %
Fonds Retraite	(102 406)	(97 996)	(4 410)	4,5%
Cotisations	247 574	233 550	14 024	6,0%
Prestations	(349 980)	(331 547)	(18 434)	5,6%
Fonds Spécial	18 070	16 375	1 695	10,3%
Cotisations	48 174	46 430	1 744	3,8%
Prestations	(30 104)	(30 055)	(49)	0,2%
Fonds d'Assurance	5 506	5 578	(72)	-1,3%
Cotisations	8 507	8 195	312	3,8%
Prestations	(3 001)	(2 617)	(384)	14,7%
Fonds Social	95	84	11	13,1%
Dotation du Fonds Retraite	312	305	7	2,4%
Prestations	(217)	(221)	4	-1,7%
Ensemble des 4 fonds	(78 735)	(75 959)	(2 776)	3,7%
Cotisations	304 567	288 480	16 087	5,6%
Prestations	(383 302)	(364 439)	(18 863)	5,2%
Résultat exceptionnel	(448)	-462	14	-3,1%
Gestion administrative	(2 411)	-2 624	213	-8,1%
RESULTAT DU REGIME	(81 595)	(79 045)	(2 549)	3,2%



REPARTITION DES RESERVES

Durant l'année 2004, les évolutions les plus significatives en matière de répartition des réserves (en valeur de marché) ont concerné les obligations et l'immobilier.



LES RESERVES MOBILIERES

Au 31 décembre 2004, les réserves mobilières atteignent 2 619 M€ (en valeur de marché), en progression de 212 M€ par rapport à leur niveau du 31 décembre 2003.

La rentabilité du portefeuille s'est établie à 7,91 % sur l'année 2004. Ce niveau constitue une bonne performance absolue comparativement à la moyenne des dix dernières années (6,93 %) et il est marginalement supérieur à celui des indices représentatifs de notre allocation stratégique pour 2004 (7,87 %).

Ce résultat s'explique par différents éléments :

- un contexte de marché globalement favorable, surtout au 4^{ème} trimestre, tant pour les actions que pour les obligations,
- la forte surperformance de notre poche d'actions américaines, tirée par les excellentes performances de nos deux plus gros gestionnaires,
- une performance légèrement décevante des actions européennes,
- en matière d'allocation tactique, une position trop défensive sur les obligations que la surpondération en actions européennes n'a pas suffi à compenser.

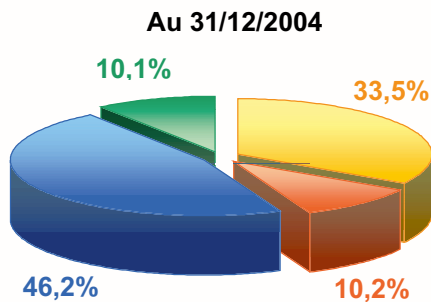


<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	Variations	
			en valeur	en %
Résultat sur filiales & participations	8 531	9 500	(969)	-10,2%
Résultat du portefeuille	126 151	172 752	(46 601)	-27,0%
Impôt sur les sociétés	(3 481)	(4 146)	665	-16,0%
RESULTAT NET DES RESERVES MOBILIERES	131 202	178 106	(46 904)	-26,3%

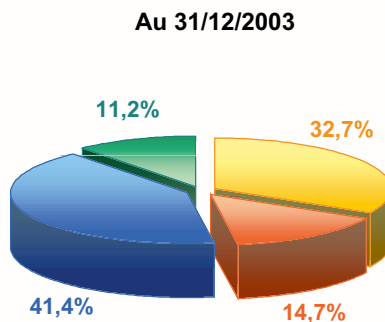
LES RESERVES IMMOBILIERES

La valeur de marché du patrimoine immobilier de la CRPN, en y incluant la quote-part de patrimoine des SCI filiales, atteint 650,5 M€ fin 2004 contre 664 M€ fin 2003. Cette variation, sur l'ensemble du patrimoine, s'explique par une hausse des valeurs vénale à hauteur de 68,2 M€ et par des cessions (nettes d'achats) en cours d'exercice pour un total de 81,7 M€.

Le marché immobilier résidentiel, bénéficiant d'une demande soutenue et de conditions favorables, est resté très dynamique en 2004. La Caisse a profité de cette bonne orientation du marché pour poursuivre sa politique d'arbitrage, traduites dans des décisions de cession de 7 immeubles d'habitation représentant une valeur minimale à la vente de 79,1 M€.



Patrimoine immobilier (en surface pondérée)



- Habitation
- Habitation (en cours de vente)
- Bureaux
- Immeubles mixtes



En 2004, la gestion des réserves immobilières (hors SCI) a dégagé un résultat positif de 59,7 M€ contre 22,1 M€ en 2003. Cette forte progression est due au rythme de commercialisation des actifs immobiliers mis en vente, porté par un marché haussier.

Malgré la réduction du patrimoine immobilier, les loyers facturés sont en légère progression grâce à l'augmentation significative des valeurs de relocation.

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	Variations	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (loyers et autres produits, reprises de provisions)	31 203	30 915	288	0,9%
Charges d'exploitation	(17 115)	(17 565)	(450)	-2,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 088	13 350	738	5,5%
Résultat de cession des immeubles	48 994	11 973	37 021	ns
Impôt sur les sociétés	(3 381)	(3 204)	177	5,5%
RESULTAT NET DES RESERVES IMMOBILIERES	59 700	22 119	37 581	169,9%

LES RESSOURCES HUMAINES

En la matière, l'année 2004 a vu aboutir un chantier initié par la Direction, à savoir la mise en place d'un accord d'intéressement pour les salariés du siège, applicable aux exercices 2004 à 2006. Au-delà de sa signification financière, cet accord vise à une meilleure appréciation des différents métiers de la Caisse et de leurs performances par les salariés de l'organisme.

Au 31 décembre 2004, l'effectif du siège était de 60 personnes comme fin 2003.

LES SYSTEMES D'INFORMATION

L'année 2004 a été marquée notamment par la refonte totale du site Internet de la Caisse, qui s'est concrétisée par les actions suivantes :

- mise en œuvre d'une nouvelle charte graphique plus originale et plus agréable,
- amélioration de la navigation,
- mise à disposition des internautes (fichiers imprimables au format PDF) de l'ensemble des notices d'information, formulaires et imprimés utiles tant aux affiliés qu'aux employeurs ,
- mise en ligne d'une application sécurisée de consultation des carrières.

L'autre projet informatique d'importance concerne le changement de progiciel comptable ; le nouvel outil sera mis en production d'ici à la fin 2005.



BILAN SYNTHETIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	Variations	
			en valeur	en %
ACTIF				
Actif immobilisé	293 416	330 732	(37 316)	-11,3%
Actif circulant	2 546 066	2 401 882	144 184	6,0%
<i>dont valeurs mobilières de placement</i>	2 497 035	2 349 600	147 435	6,3%
Comptes de régularisation - actif	174	87	87	ns
TOTAL DE L'ACTIF	2 839 655	2 732 701	106 954	3,9%
PASSIF				
Fonds de réserves	2 813 731	2 704 425	109 306	4,0%
Provisions pour risques & charges	438	211	227	107,6%
Dettes financières et autres dettes	25 100	28 033	(2 933)	-10,5%
Comptes de régularisation - passif	387	32	355	ns
TOTAL DU PASSIF	2 839 655	2 732 701	106 954	3,9%

SYNTHESE DES RESULTATS

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	Variations	
			en valeur	en %
Résultat du régime	(81 595)	-79 045	(2 550)	3,2%
Résultat des réserves après IS	190 902	200 225	(9 323)	-4,7%
- Réserves mobilières	131 202	178 106	(46 904)	-26,3%
- Réserves immobilières	59 700	22 119	37 581	ns
RESULTAT NET	109 307	121 180	(11 873)	-9,8%
<i>Valeur du N non arrondie</i>	7,143	7,208		
Valeur du N arrondie	7,25	7,25		

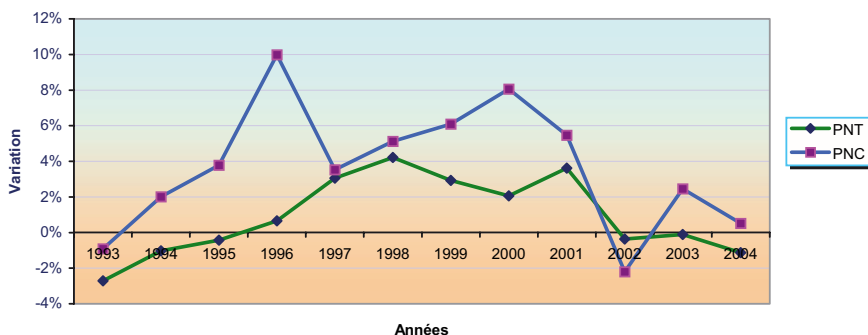


COTISANTS

◆ EFFECTIF DES COTISANTS

Années	ESSAIS RECEPTION	TRANSPORT PUBLIC				TRAVAIL AERIEN	TOTAL GENERAL
		PNT	STEWARDS	HOTESSES	TOTAL		
2000	221	7 692	5 816	11 905	25 413	1 112	26 746
2001	237	8 002	6 277	12 412	26 691	1 113	28 041
2002	252	7 916	6 239	12 181	26 336	1 215	27 803
2003	252	7 828	6 469	12 405	26 702	1 293	28 247
2004	253	7 719	6 548	12 425	26 692	1 295	28 240

◆ EVOLUTION DE LA VARIATION DES EFFECTIFS



◆ AGE MOYEN DES COTISANTS

Années	ESSAIS RECEPTION	TRANSPORT PUBLIC			TRAVAIL AERIEN	TOTAL
		PNT	STEWARDS	HOTESSES		
2000	45a 9m	42a 7m	34a 7m	32a 8m	43a 1m	36a 5m
2001	46a 1m	42a 6m	34a 9m	33a	43a 6m	36a 8m
2002	45a 5m	42a 9m	35a 6m	33a 11m	42a	37a 4m
2003	45a 7m	42a 11m	35a 9m	34a 4m	42a 8m	37a 6m
2004	45a 8m	43a	36a 2m	34a 10m	44a 1m	37a 11m



RETRAITES

◆ EFFECTIF DES RETRAITES HORS TEMPS ALTERNE ET FIN DE TEMPS ALTERNE

Années	DIRECTES DEFINITIVES		CONJOINTS SURVIVANTS		ORPHELINS		TOTAL	
	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION
2000	9 339	4,4%	2 068	3,9%	255	- 7,3%	11 662	4,0%
2001	9 676	3,6%	2 153	4,1%	267	4,7%	12 096	3,7%
2002	10 059	4,0%	2 294	6,5%	400	49,8%	12 753	5,4%
2003	10 480	4,2%	2 353	2,6%	390	- 2,5%	13 223	3,7%
2004	10 983	4,8%	2 427	3,1%	385	- 1,3%	13 795	4,3%

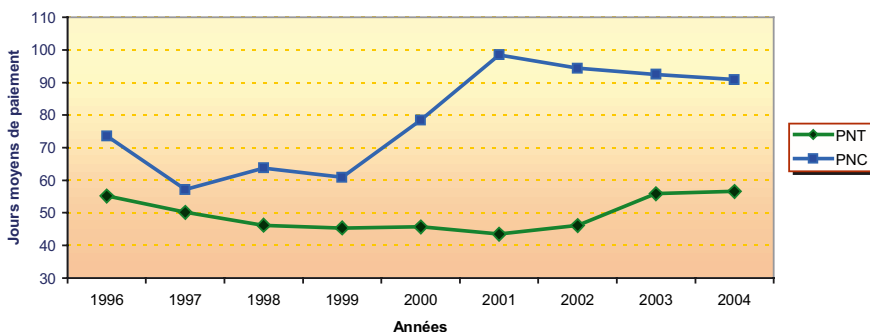
En 2002, l'implantation du nouveau système informatique a fait obligation de régler la pension de réversion pour orphelin séparément de la pension de réversion du conjoint, d'où l'augmentation de 49,8 %.

◆ EFFECTIF DES RETRAITES EN TEMPS ALTERNE

Jours moyens de paiement des pensions

Années	PNT		PNC		TOTAL	
	Nombre	Jours de pension	Nombre	Jours de pension	Nombre	Jours de pension
2000	357	46	233	78	590	59
2001	358	43	313	99	671	69
2002	350	46	365	94	715	71
2003	319	56	407	92	726	76
2004	307	57	403	91	710	76

Relative stabilité des effectifs en temps alterné.

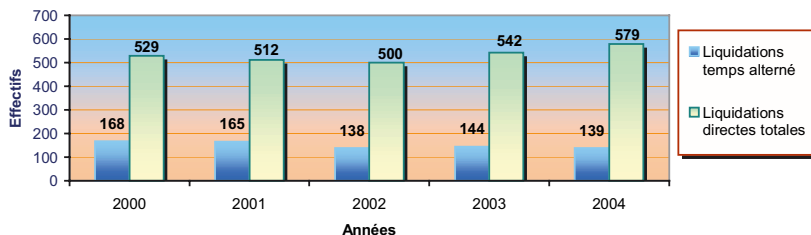


Le taux d'inactivité du PNC est plus important (environ 3 mois) que celui du PNT (environ 2 mois).



STATISTIQUES

◆ TOTAL DES LIQUIDATIONS COMPLETES ET DES LIQUIDATIONS EN TEMPS ALTERNE



◆ AGE MOYEN DE LIQUIDATION COMPLETE

SPECIALITES		PENSIONS						TOTAL 2004	
		A TAUX PLEIN		PROPORTIONNELLE		AUTRE			
		AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.
TRANSPORT PUBLIC									
	Pilotes	58a 5m	77	57a 5m	79	54a 11m	30	57a 5m	186
	OMN	58a 10m	19	60a 1m	12	53a 6m	3	58a 9m	34
	Stewards	53a 8m	76	54a 9m	30	47a 11m	12	53a 4m	118
	Hôtessees	54a 3m	58	55a 9m	107	46a 10m	26	54a 1m	191
TRAVAIL AERIEN		59a 2m	17	60a 3m	25	48a	1	59a 6m	43
ESSAIS-RECEPTION		59a 10m	5			53a 10m	2	58a 1m	7
TOTAL	2004	56a 2m	252	56a 9m	253	50a 9m	74	55a 9m	579
TOTAL 2003		56a	273	56a 11m	224	51a 10m	45	56a	542
TOTAL 2002		55a 11m	213	56a	187	51a 3m	66	55a 4m	466

◆ AGE MOYEN DE PREMIERE LIQUIDATION EN TEMPS ALTERNE

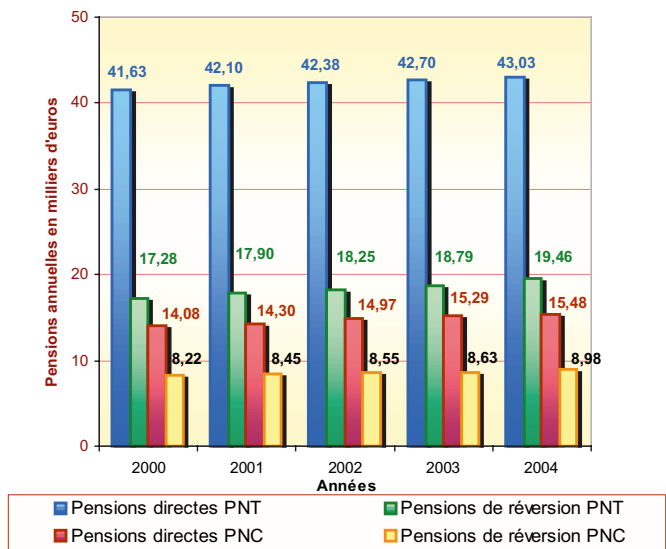
SPECIALITES	PENSIONS				TOTAL 2004	
	A TAUX PLEIN		PROPORTIONNELLE			
	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.
TRANSPORT PUBLIC						
Pilotes	54a 2m	37	52a 8m	4	54a	41
OMN	54a 5m	4			54a 5m	4
Stewards	51a 3m	31	50a 9m	4	51a 2m	35
Hôtessees	51a 2m	41	51a 5m	18	51a 3m	59
TOTAL 2004	52a 3m	113	51a 6m	26	52a 2m	139
TOTAL 2003	51a 11m	108	51a 7m	36	51a 10m	144
TOTAL 2002	51a 5m	105	52a 4m	33	51a 7m	138

Stabilité des âges de liquidation en temps alterné pour toutes les catégories mais pris plus précocement chez le PNC (51 ans) que chez le PNT (environ 54 ans).



STATISTIQUES

◆ PENSIONS MOYENNES DIRECTES ET REVERSIONS PAR CATEGORIE PNT PNC



Progression des pensions moyennes plus faible pour les retraités directs en raison du poids des PNC et plus forte pour les réversions en raison du poids des PNT.

◆ AGE MOYEN DE L'ENSEMBLE DES PENSIONNES DE DROIT DIRECT

Années	Pilotes		OMN		Stewards		Hôteses		Travail aérien		Essais réception		TOTAL	
	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.
2001	68a 2m	2405	70a 3m	1034	62a 6m	1515	59a 5m	3396	69a 1m	785	70a 6m	329	64a 6m	9464
2002	68a 4m	2330	71a	1049	63a 4m	1731	60a	3588	69a 4m	1005	70a 10m	356	65a	10059
2003	68a 5m	2469	70a 9m	1080	63a 8m	1814	60a 8m	3731	69a 6m	1026	71a 6m	360	65a 4m	10480
2004	68a 5m	2618	71a 2m	1094	63a10m	1927	61a 3m	3922	69a10m	1061	72a 1m	361	65a 6m	10 983

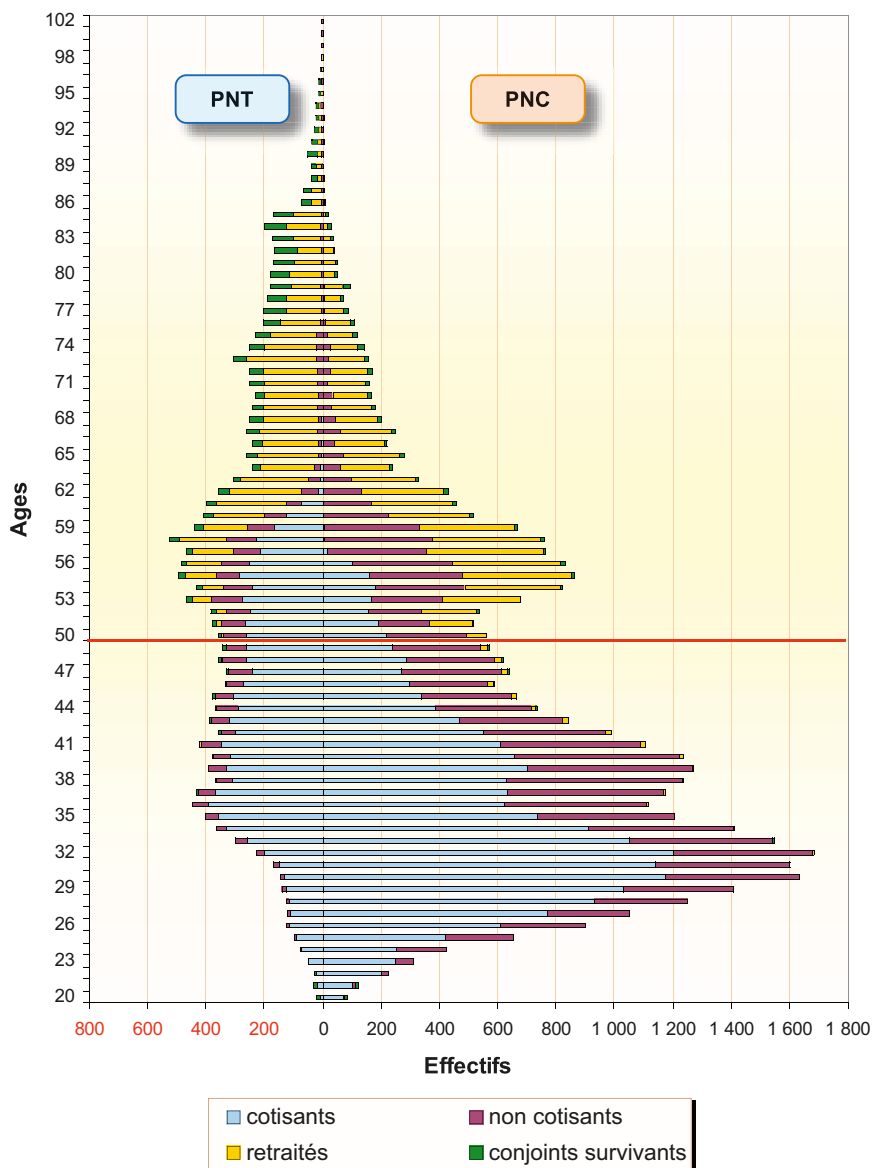
◆ AGE MOYEN DE L'ENSEMBLE DES CONJOINTS SURVIVANTS

Années	Pilotes		OMN		Stewards		Hôteses		Travail aérien		Essais réception		TOTAL	
	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.
2001	69a 6m	789	75a 1m	476	66a 6m	300	62a 7m	94	68a10m	316	77a 7m	178	70a 7m	2153
2002	70a 8m	771	76a 4m	492	66a11m	338	62a	105	69a	401	78a 6m	187	71a 3m	2294
2003	71a 2m	799	76a10m	491	67a10m	357	62a 5m	117	69a 5m	403	79a 3m	186	71a 9m	2353
2004	71a 8m	822	77a 2m	504	68a 6m	376	63a 4m	122	69a 9m	425	79a 9m	178	72a 2m	2427

L'âge moyen des pensionnés directs et réversions progresse respectivement de 2 et 5 mois.

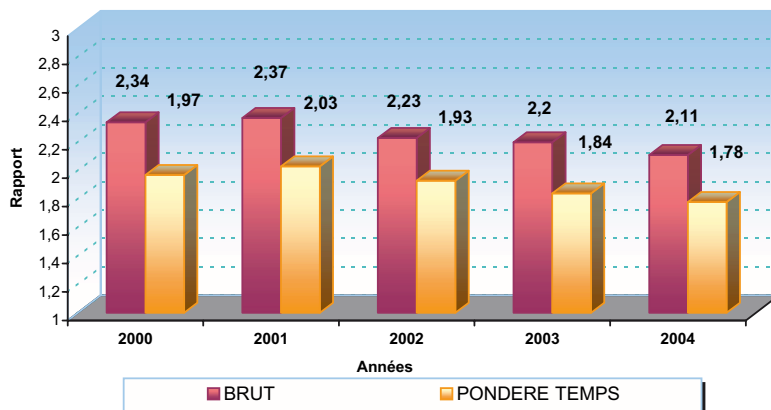


PYRAMIDE DES AGES 2004





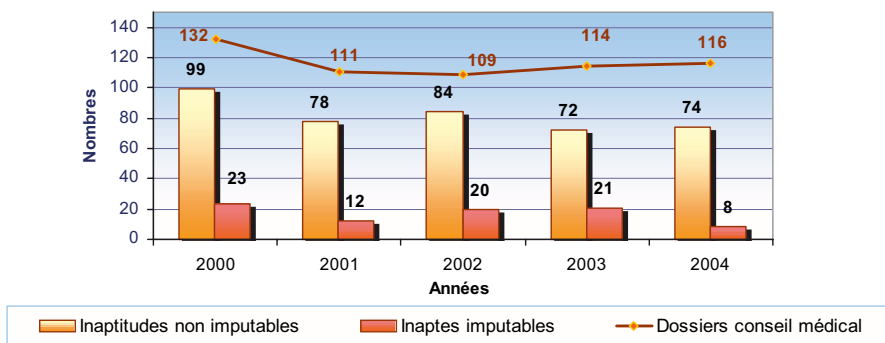
RAPPORT COTISANTS / RETRAITES



- **BRUT :** rapport du nombre de cotisants sur le nombre de retraités.
- **PONDERE TEMPS :** rapport des effectifs théoriques pondérés par les temps de cotisations ou de prestations (cotisants / retraités).

PREVOYANCE

◆ DOSSIERS EN CONSEIL MEDICAL ET DROITS OUVERTS POUR CAUSE D'INAPTITUDE

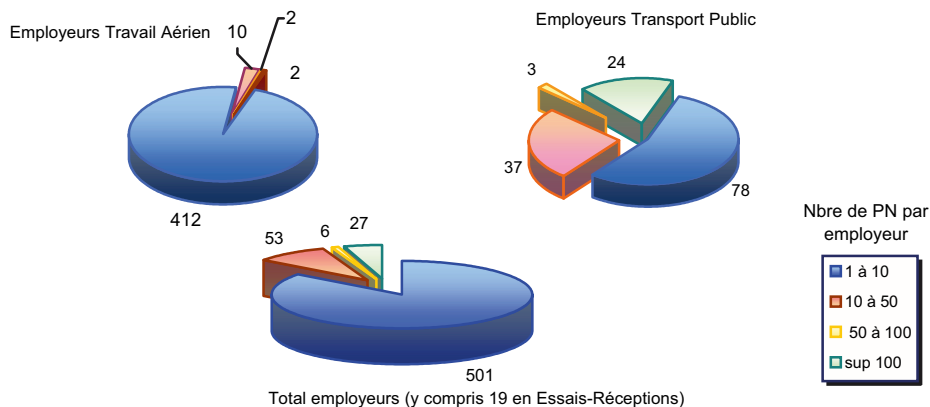


La comptabilisation se fait sur l'exercice de l'incapacité définitive. Il faut noter qu'il peut y avoir un décalage de plusieurs mois, voire de plusieurs années, entre l'incapacité définitive et la reconnaissance de l'imputabilité ou autre fait générateur (invalidité ou accident de travail Sécurité sociale) permettant l'ouverture d'un droit à pension à effet de l'incapacité définitive. Les données pour chacun des exercices ne sont donc que provisoires et revues, le cas échéant, a posteriori lors de l'ouverture des droits.



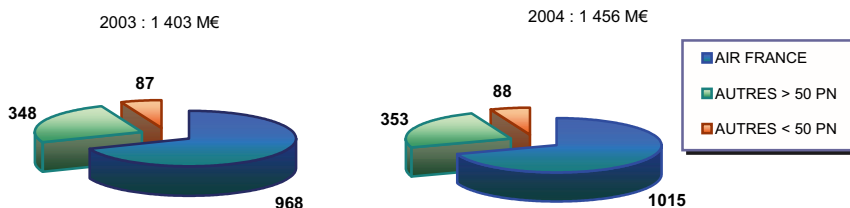
EMPLOYEURS

◆ NOMBRE D'EMPLOYEURS (PAR CATEGORIE ET PAR TAILLE)

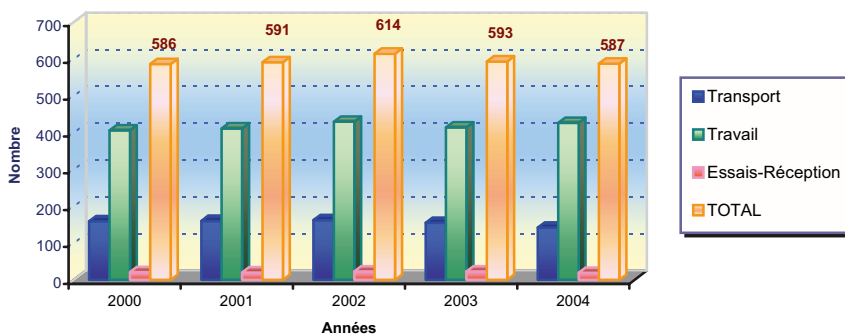


NB : certains employeurs figurent dans plusieurs catégories d'activité.

◆ REPARTITION DES MASSES SALARIALES EN 2003 ET 2004 (SALAIRE NON PLAFONNES)



◆ VARIATION DU NOMBRE D'EMPLOYEURS





◆ Vous êtes employeur, ne prenez pas de risque !

- La CRPN applique systématiquement les dispositions des articles 314-1 et 314-10 du code pénal aux rétentions de précompte de cotisations, car elles sont assimilables à un abus de confiance.
- Vous recrutez un navigant professionnel... Adressez impérativement à la CRPN la déclaration préalable à l'embauche, **avant l'exécution de toute activité aérienne**.

◆ Vous êtes affilié actif, soyez vigilant !

Vous venez de conclure un contrat de travail... Avant votre premier vol, assurez-vous que votre employeur a bien adressé à la CRPN la **déclaration préalable à l'embauche**. A défaut, accomplissez vous-même cette formalité pour protéger vos droits. Sans cette déclaration, aucune des prestations prévues par le code de l'aviation civile ne peut être versée.

◆ Régularisations

Lorsque la CRPN constate une défaillance de la part d'un employeur dans le versement de ses cotisations, elle en informe l'employeur et les navigants. La validation des périodes est effectuée **en totalité en temps et partiellement en salaire à hauteur des précomptes**, que ceux-ci aient été versés ou non à la CRPN, à condition que la demande de validation soit présentée **dans le délai de trois ans suivant les périodes** en cause. Au-delà de ce délai, aucune validation n'est possible en l'absence de versement de cotisations.

◆ Demande d'ouverture de droit

Vous envisagez la liquidation de vos droits CRPN, en totalité ou partiellement dans le cadre du temps alterné. Pensez à nous faire parvenir votre demande écrite au plus tard le mois précédant la date choisie. Vous êtes incertain quant à la date exacte d'effet de votre pension ? Adressez-nous cependant votre demande d'ouverture de droit, sans préciser la date, à titre conservatoire.

Cette demande écrite va déterminer la date d'effet de votre pension et nous permettre d'initier l'instruction de votre dossier de pension.

◆ Vous êtes affilié retraité

Le conseil d'administration a décidé d'augmenter les pensions au 1^{er} juillet 2005 de 2 % par rapport au 1^{er} juillet 2004. Les pensions ont été augmentées à titre provisionnel de 0,80 % au 1^{er} janvier 2005, le complément est appliqué au 1^{er} juillet 2005.



◆ Vous êtes affilié **actif** ou **retraité**, ceci vous concerne :

◆ **UNEDIC**

Depuis 1997, l'UNEDIC nous adresse chaque année une participation pour le financement retraite des périodes de chômage. Nous informons automatiquement les affiliés concernés de leurs droits acquis lorsque ces périodes sont validées, et nous leur adressons une proposition de rachat complémentaire permettant de compléter cette validation à hauteur de la totalité du dernier salaire.

La validation des périodes de chômage afférentes à l'exercice 2004 se fera à la fin du second semestre 2005.

Nombre d'affiliés pensionnés nous interrogent sur les possibilités de valider des périodes de chômage alors que, pendant ces mêmes périodes, ils percevaient la pension CRPN. Il ne peut y avoir pour une même période, validation de cotisations et versement d'une pension CRPN.

◆ **Notification de droits**

Vous avez exercé une activité de navigant en 2004. Les notifications de droits au 1^{er} janvier 2005 sont envoyées aux affiliés actifs fin juillet 2005 et aux affiliés retraités lors de la prise en compte de cette activité dans le calcul de leur pension. Votre notification de droits 2005 vous précise les temps et salaires déclarés par votre ou vos employeur(s) pour 2004 ainsi que le montant de vos droits théoriques au 1^{er} janvier 2005. Ces droits intègrent les modifications apportées par le décret 2005-609 du 27 mai 2005.

Si une partie de vos droits a déjà été liquidée en temps alterné, votre notification de droits vous indique le montant mensuel, valeur 1^{er} janvier 2005, de vos droits liquidés, revalorisés par l'IVP du premier semestre 2005 (pour mémoire, 33,2832) et le montant mensuel, valeur 1^{er} janvier 2005, de vos droits non encore liquidés, valorisés normalement par l'IVSC₂₀₀₅ (pour mémoire, 28,5663).

Vigilance toujours : contrôlez vos notifications de droits avec soin et conservez-les, elles vous permettront de suivre l'évolution de vos droits.

◆ **Employeurs en contentieux avec la CRPN**

Si vous avez exercé en 2004 une activité de navigant chez un employeur en contentieux avec la CRPN, nous vous en avons informés et vous avons demandé vos bulletins de paie. Si nous avons pu les exploiter avant l'édition des notifications de droits au 1^{er} janvier 2005, vous pouvez constater la validation effectuée, **totale en jours et partielle en salaire à hauteur des précomptes**, conformément à la décision du conseil d'administration, pour les périodes non réglées en totalité par votre employeur.

Si vous ne constatez pas de validation pour cette activité :

- soit vous n'avez pas envoyé vos bulletins de paie : nous vous invitons à nous en adresser copie dans les meilleurs délais.
- soit vos bulletins sont en cours d'exploitation et une nouvelle notification de droits acquis vous sera adressée ultérieurement.



Pour gérer directement son patrimoine immobilier, votre caisse de retraite a créé en 1990 sa propre filiale : **LOC INTER IMMOBILIER**.

LOC INTER IMMOBILIER dispose d'une soixantaine d'immeubles d'habitation ou de bureaux, situés dans Paris et sa région.

Nous vous invitons à découvrir les différents programmes disponibles à la vente et à la location à travers la présente brochure ou sur notre site internet : www.locinter.com

Ces immeubles ont tous en commun un bon niveau de standing, où le confort, la sécurité, la qualité des services sont garantis par le professionnalisme des équipes qui en contrôlent les commandes.

Ils ont également en commun de porter un nom évoquant la grande aventure aéronautique, ceci s'explique bien évidemment par le métier de leur actuel propriétaire : *la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile*.

LOC INTER IMMOBILIER
TRANSACTION ET GESTION IMMOBILIÈRE

8, rue de l'Hôtel de Ville
92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
Tél. : 01 40 88 90 00 - Fax : 01 40 88 90 80
E.mail : locinter@locinter.fr

VENTES

Pour habiter ou investir, nous vous proposons plusieurs programmes dans Paris et sa région :

- Résidence Marcel Doret (Paris 11^{ème})
- Résidence Maryse Bastié (Paris 12^{ème})
- Résidence Costes et Bellonte (Paris 14^{ème})
- Résidence La Croix du Sud (Paris 15^{ème})
- Résidence l'Oiseau Blanc (Paris 16^{ème})
- Résidence Villiers (Paris 17^{ème})
- Résidence Timsit (St Germain en Laye 78)
- Résidence Santos Dumont (Issy les Moulineaux 92)
- Résidence l'Orée du Bois (Charenton 94)
- Résidence Jules Védrines (Kremlin Bicêtre 94)
- Résidence Henri Farman (Vincennes 94)
- Résidence Adrienne Bolland (Vincennes 94)

LOCATIONS

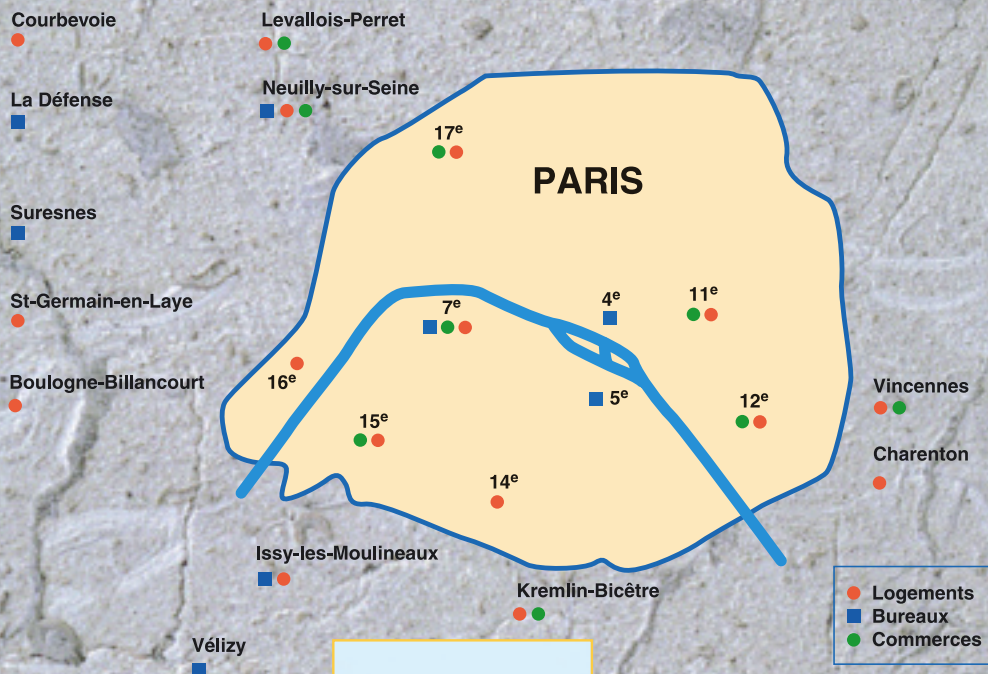
Un large choix d'appartements vous est proposé sur Paris et la proche banlieue, dans des secteurs privilégiés.

Il s'agit d'immeubles anciens rénovés ou récents, vous en trouverez la localisation sur le plan ci-après.

Vous êtes navigant...un plus pour vous !
Bénéficiez d'une réduction d'honoraires.

CLIQUEZ ET ENTREZ SUR NOTRE SITE INTERNET
www.locinter.com ➡

Sites en région parisienne



Vous déménagez,

vous vous mariez,

vous changez d'employeur,

vous souhaitez connaître vos droits dans notre organisme...

Tout changement pour votre dossier ou toute demande d'information doit nous parvenir par écrit avec votre n° de sécurité sociale (ou n° INSEE), sans oublier la clé, et éventuellement votre code affilié «actif» ou «retraité». Lorsque la modification concerne également votre conjoint ou un parent, lui-même navigant ou pensionné de la CRPN, pensez à préciser son n° de sécurité sociale ou son code CRPN.

CRPN - 8, rue de l'Hôtel de Ville - 92522 Neuilly-sur-Seine cedex
Télécopieur : 01 41 92 26 29

Le site internet CRPN est à votre disposition sur www.crpn.fr

N'oubliez pas d'affranchir suffisamment vos courriers.

Vous préférez nous rencontrer ?

Nos bureaux vous sont ouverts
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
mais uniquement **sur rendez-vous, au 01 41 92 25 25**

Vous voulez retrouver un(e) ami(e) ?

Nous ne sommes pas autorisés à communiquer
les adresses de nos affiliés.

Par contre, nous ferons suivre bien volontiers
la lettre que vous nous adresserez
avec les nom et prénom du destinataire.

Les courriers non timbrés ne seront pas acheminés.

Vous souhaitez des informations sur notre action sociale ?

- Martine Charlet, pour les prêts au logement - Tél. : 01 41 92 25 18,
- Valérie Le Scour, pour le fonds social - Tél. : 01 41 92 25 32,
- Elisa Sala, pour l'aide aux handicapés - Tél. : 01 41 92 25 09

Exceptionnellement, la CRPN fermera ses portes les jours suivants :

* Lundi 31 octobre (veille de la Toussaint)

* Lundi 26 décembre (lendemain de Noël)

